



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU FINISTERE

URGENT

ALERTE METEOROLOGIQUE de niveau JAUNE

**POUR VENT VIOLENT – PLUIE INONDATION – ORAGE – VAGUE SUBMERSION
et CRUE sur BASSIN ODET**

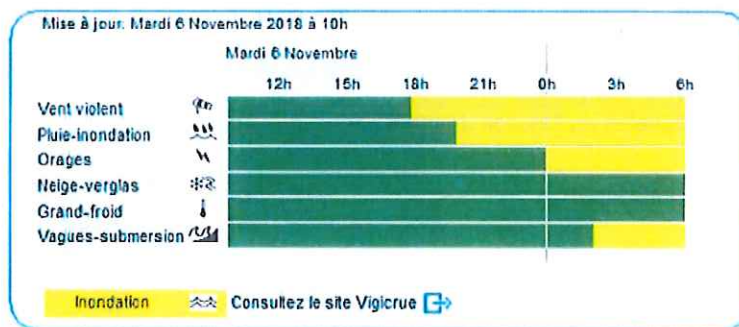
phénomènes du : mardi 06 novembre 2018 16h00
à
mercredi 07 novembre 2018

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises :

- par METEO-France

- et le service des prévisions des crues.

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo et crues.



1) Phénomène VENT , ORAGE, PLUIE INONDATION : VIGILANCE JAUNE :

PERIODE A RISQUE : à partir de mardi 06 novembre 2018 -16 heures

- rafales de secteur Sud de 60 à 80 km/h, pouvant atteindre jusqu'à 100 km/h sur le littoral en première partie de nuit puis mollissant

- quantités de pluie attendue 15 à 20 mm jusqu'à 40 mm dans la nuit de mardi à mercredi

- orage attendu dans la nuit de mardi à mercredi

CONSEQUENCES : Compte-tenu de rafales de vents supérieures à 90 km/h, la vitesse sur le Pont d'Iroise sera réduite à 70 km/h à compter de 16 h00 ce jour jusqu'à mercredi début de matinée.

2) Phénomène VAGUES SUBMERSION MARINE : VIGILANCE JAUNE :

PERIODE A RISQUE : mercredi 07 novembre 2018 à compter de 02h00

SECTEURS exposés : plus particulièrement le littoral Sud Finistère (train de houle de 4 à 5 m direction S.S.O)

SURCOTE PREVUE : de 40 à 50 cm

Horaires des pleines mers : consulter les horaires pour votre commune

Marée de Brest

Mardi 06 novembre 2018 : coeff 95 à 16h04

Mercredi 07 novembre 2018 : coeff 97 à 04h26 et 99 à 16h 45

3) Vigilance CRUES : VIGILANCE JAUNE :

- bassin concerné : Odet (phénomène essentiellement maritime)

- Période à risques : mardi 06 novembre 2018 à la marée haute de 16h24 ; et plus particulièrement demain matin mercredi 07 novembre 2018 à la marée haute de 04h44

- consultez le bulletin Vigicrues en annexe

Les niveaux du tronçon étant actuellement inférieurs aux normales saisonnières, cet événement restera essentiellement maritime.

Quelques débordements peuvent apparaître en estuaires.

Les prévisions de hauteur sont les suivantes :

- sur l'Odet maritime à Quimper (Palais de justice) : 3.3 à 3.6 m pour la marée de mardi après midi vers 17:00

- sur l'Odet maritime à Quimper (Palais de justice) : 3.5 à 3.8 m pour la marée de la nuit de mardi à mercredi vers 5:00

EVOLUTION + CONSEQUENCES POSSIBLES + CONSEILS DE COMPORTEMENT

Lire attentivement le bulletin vigicrues ci-joint.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires :

- ✓ **Prendre toutes mesures de prévention des risques :**
 - Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
 - Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
 - D'alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
 - D'interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.
 - Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
 - Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ✓ De consulter, régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- ✓ De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :
 - METEO : www.meteofrance.com
 - CRUES : <http://vigicrues.gouv.fr>
 - VAGUES SUBMERSION : (train de houles de 4 à 5 mètres orienté S.S.O : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer)
 - ainsi que les conditions de circulation : sur www.bison-fute.gouv.fr (notamment pour RN 12, 164 et 165) et <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ✓ De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 06 novembre 2018 à 10h30

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Alain CASTANIER